



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la
Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
Division de la Coopération

**PRIORITES MAROCAINES
PROGRAMME TEMPUS IV 2007 - 2013**

1. Priorités Régionales

- Promotion et appui à la réforme dans l'enseignement supérieur
- Promotion des activités et convergence avec les modes d'enseignement de l'UE

2. Priorités Nationales (Projects Communs)

La priorité est donnée aux deux grands axes de l'enseignement supérieur :

Curricula de formation

- Modernisation des curricula
- European Credit Transfer System (ECTS) et la reconnaissance de diplômes

Au niveau des curricula la priorité est donnée aux disciplines suivantes:

- Business Finances, Economie,
- Agriculture et Tourisme
- Sciences Humaines Appliquées
- Sciences et technologies

Enseignement Supérieur et Société

- Développement de partenariat avec les entreprises
- Promotion des liens enseignement-recherche-innovation

Dans ce cadre les objectifs suivants sont :

- Développer, promouvoir et disséminer de nouveaux curricula, de nouvelles méthodes et matériels d'enseignement;
- Promouvoir la culture d'évaluation
- Moderniser la gestion et la gouvernance des institutions de l'enseignement supérieur
- Encourager les relations avec le marché du travail y compris la culture de l'entreprenariat et la création de start-up.

3. Priorités Nationales (Mesures Structurelles Type 1 – Soutien de réseaux régionaux/sub-régionaux suivant appel à candidature)

La Priorité est donnée aux deux axes de l'agenda de réforme dans l'enseignement supérieur:

Réforme et bonne Gouvernance

- Gestion des établissements d'enseignement supérieur et service estudiantins
- Assurance qualité
- Autonomie Institutionnelle et financière
- Egalité et transparence en terme d'accès et d'information dans l'enseignement supérieur
- Développement de la coopération internationale

Enseignement Supérieur et Société

- Mise en place de formations au profit de personnel non académiques
- Développement de partenariats avec les entreprises
- Renforcement des liens enseignement-recherche-innovation
- Renforcement du partenariat enseignement supérieur public et privé

4. Priorités Nationales (Mesures Structurelles Type 2 – Soutien direct au Ministère responsable de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux)

Le Ministère reçoit un soutien du programme Tempus pour la réalisation des différents objectifs fixés.

Ceux-ci sont notamment :

- Formation du personnel académique et non académique du Ministère de l'enseignement supérieur,
- Développement de cycles d'études
- Activités communes avec les institutions de l'enseignement supérieur des états membres de l'UE
- Organisation d'ateliers et de séminaires.
- Valorisation et dissémination des résultats de projets.

La priorité est donnée aux trois grands axes de l'agenda de la réforme dans l'enseignement supérieur (réforme de curricula, réforme de gouvernance, enseignement supérieur et société).

5. Commentaires supplémentaires

Le système d'enseignement supérieur adopté par le Maroc est en cohérence avec le Processus de Bologne. En effet, le choix du système LMD, autonomie de l'université, la mise à niveau et l'adaptation du système d'enseignement marocain aux standards internationaux sont dans la lignée du processus de Bologne .